

Si vous n'êtes pas concerné, veuillez remplir et signer l'en-tête de cette déclaration et cocher la case suivante :

Je certifie que mon établissement a cessé son activité ou n'est pas concerné par la mise en circulation des végétaux ou produits végétaux listés ci-dessous.

Nom établissement :

Identifiant INUPP :

Signature (accompagnée de la mention "lu et approuvé") :

SIRET :

Nom, prénom et fonction du signataire :

Fait à, le / / 20.....

rien indiquer dans les cases :

Une notice explicative figure en annexe de ce document

cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf cases hachurées

code ligne	Catégories de végétaux et produits végétaux mis en circulation espèces, genres ou familles de végétaux soumis à passeport phytosanitaire (PP)	Activité		Destinataires			Délivrance de passeports phytosanitaires (PP)		Informations PP ZP codes des organismes de quarantaine de zones protégées concernés	Quantités annuelles estimées											
		Prod	Revente	Util. final vente directe	Util. final vente à distance	Profess. du végétal	PP standard (VDP = végétal destiné à la plantation)	PP de zone protégée (ZP)		cochez les colonnes correspondantes aux quantités mises en circulation (estimation selon les volumes de l'année n-1, n'indiquez pas de chiffres précis) Unités : nb de plants / m ³ / kg selon les lignes											
0 - Informations générales sur les végétaux destinés à la plantation mis en circulation - toutes catégories confondues (A à H)																					
0-01	Végétaux cultivés en pleine terre (toutes espèces)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	selon les espèces végétales listées ci-dessous												
0-02	Végétaux mis en circulation avec milieu de culture (toutes espèces, sauf plantes aquatiques et cultures tissulaires in vitro)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences													
A - Végétaux d'ornement - horticulture et bulbiculture Note : Les espèces non listées ci-dessous doivent être déclarées sur la ligne H-99 (sauf plants potagers, à déclarer auprès de SEMAE, ex GNIS-SOC)											inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000					
A-01	Beta vulgaris (poirées ornementales uniquement)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	BNYVVO, LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-02	Poinsettia = Euphorbia pulcherrima						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-03	Espèces hôtes de Bemisia tabaci suivantes : Ajuga, Begonia (autres cultivars que Begonia x hiemalis), Crossandra, Dipladenia (syn. = Mandevilla)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-04	Hibiscus autres que H. syriacus - cultivars herbacés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-05	Begonia x hiemalis, Impatiens de Nouvelle-Guinée hybrides						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-06	Autres espèces sensibles à Xylella fastidiosa : Cathartanthus, Convolvulus cheiranthifolius, Osteospermum (syn. = Dimorphoteca), Erysimum, Erigeron, Euryops chrysanthemoides, Euryops pectinatus, Fallopia japonica, Hebe (véroniques arbustives, dont Veronica elliptica : syn. = Hebe elliptica), Helianthus, Heliotropium europaeum, Lupinus, Malva parviflora, Plantago lanceolata, Ratibida columnifera, Solidago virgaurea, Streptocarpus, Vinca						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-07	Capsicum annum (poivrons et piments ornementaux)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-08	Capsicum (autres espèces ornementales)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-09	Solanaceae (autres espèces ornementales) et Cucurbitaceae (toutes espèces ornementales)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-10	Plantes à bulbes : Allium (cultivars ornementaux uniquement)						VDP, sauf semences														
A-11	Plantes à bulbes : Crinum						VDP, sauf semences														
A-12	Plantes à bulbes : Camassia, Chionodoxa, Crocus flavus, Galanthus, Hymenocallis, Muscari, Ornithogalum, Puschkinia, Scilla, Sternbergia						VDP, sauf semences														
A-13	Plantes à bulbes ou tubercules : Dahlia, Gladiolus, Iris, Lilium						VDP, sauf semences														
A-14	Plantes à bulbes : Hyacinthus, Narcissus, Tulipa						VDP, sauf semences														
A-15	Argyranthemum						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-16	Chrysanthemum						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-17	Brassica (choux ornementaux uniquement)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-18	Fuchsia						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-19	Pelargonium						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
A-20	Gerbera						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO, LIRIHU, LIRITR												
B - Végétaux aromatiques Note : Les espèces non listées ci-dessous doivent être déclarées sur la ligne H-99.											inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000					
B-01	Lavandula dentata (lavande dentée uniquement)						VDP, sauf semences														
B-02	Lavandula (autres espèces et cultivars de lavandes : L. angustifolia, L. x intermedia, L. stoechas, etc.)						VDP, sauf semences														
B-03	Autres espèces sensibles à Xylella fastidiosa : Artemisia aromatiques, Helichrysum, Laurus nobilis, Rosmarinus officinalis, Salvia mellifera, Westringia fruticosa, Westringia glabra						VDP, sauf semences														
C - Végétaux à usage mixte : fruitiers, ornementaux ou forestiers Note : Les espèces non listées ci-dessous doivent être déclarées sur la ligne H-99 (sauf vigne certifiée, à déclarer auprès de FranceAgriMer).											inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000					

Catégories de végétaux et produits végétaux mis en circulation		Activité		Destinataires			Délivrance de passeports phytosanitaires (PP)		Informations PP ZP	Quantités annuelles estimées									
		Prod	Revente	Util. final - vente directe	Util. final - vente à distance	Profess. du végétal	PP standard	PP de zone protégée (ZP)		codes des organismes de quarantaine de zones protégées concernés									
code ligne	espèces, genres ou familles de végétaux soumis à passeport phytosanitaire (PP)						(VDP = végétal destiné à la plantation)			cochez les colonnes correspondantes aux quantités mises en circulation (estimation selon les volumes de l'année n-1, n'indiquez pas de chiffres précis)									
										Unités : nb de plants / m ³ / kg selon les lignes									
C-01	Actinidia ornementaux : A. kolomikta, A. pilosula et autres espèces						VDP, sauf semences												
C-02	Actinidia fruitiers : A. deliciosa, A. chinensis et autres espèces de kiwis ou kiwai						VDP, sauf semences												
C-03	Castanea sativa : plants ornementaux ou forestiers de châtaigniers						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		ENDOPA, DRYCKU									
C-04	Castanea sativa : cultivars fruitiers de châtaigniers - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		ENDOPA, DRYCKU									
C-05	Castanea autres que C. sativa (autres espèces de châtaigniers ornementaux)						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		ENDOPA, DRYCKU									
C-06	<u>Citrus et leurs hybrides - végétaux d'ornement</u>						VDP, sauf semences												
C-07	<u>Citrus et leurs hybrides - cultivars fruitiers - certifiés CTIFL ou non certifiés</u>						VDP, sauf semences												
C-08	Fortunella et Poncirus - végétaux d'ornement						VDP, sauf semences												
C-09	Fortunella et Poncirus - cultivars fruitiers						VDP, sauf semences												
C-10	Juglans regia : plants ornementaux ou forestiers de noyers communs						VDP, sauf semences												
C-11	Juglans regia : cultivars fruitiers de noyers communs - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences												
C-12	Juglans autres que J. regia (autres espèces ornementales ou forestières de noyers : nigra, hybride, etc.)						VDP, sauf semences												
C-13	<u>Olea europaea - oliviers d'ornement uniquement</u>						VDP, sauf semences												
C-14	<u>Olea europaea - cultivars fruitiers d'oliviers uniquement</u>						VDP, sauf semences												
C-15	Olea autres que O. europaea (autres espèces ornementales du genre Olea)						VDP, sauf semences												
C-16	Prunus avium : cultivars ornementaux ou forestiers de merisiers						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
C-17	Prunus avium : cultivars fruitiers de cerisiers doux - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
C-18	Punica granatum : grenadiers ornementaux uniquement						VDP, sauf semences												
C-19	Punica granatum : grenadiers fruitiers uniquement						VDP, sauf semences												
C-20	Vitis vinifera et autres espèces de Vitis à raisins non certifiés uniquement (les pépinières viticoles doivent déclarer leur activité auprès de FranceAgriMer)						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		VITEVI									
C-21	Vitis (vignes ornementales uniquement, autres que Vitis vinifera)						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		VITEVI									
D - Végétaux fruitiers Note : Les espèces non listées ci-dessous doivent être déclarées sur la ligne H-99 (sauf plants de fraisiers à déclarer auprès de SEMAE, ex GNIS-SOC).										inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000				
D-01	Cydonia (cognassiers) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		ERWIAM									
D-02	Malus domestica (pommiers à fruits) et Mespilus germanica (néflier commun) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		ERWIAM									
D-03	Pyrus communis (poiriers) et Pyrus pyrifolia (nashi) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences		ERWIAM									
D-04	Prunus armeniaca (abricotiers) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-05	Prunus cerasus (cerisiers acide, griottier) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-06	Prunus cerasifera (pruniers myrobolan) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-07	Prunus domestica (pruniers domestiques) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-08	Prunus persica (pêchers et nectariniers) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-09	Prunus salicina (pruniers japonais) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-10	<u>Prunus dulcis ou Prunus amygdalus (amandiers) - certifiés CTIFL ou non certifiés</u>						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences		XANTPR									
D-11	Ficus carica (figuiers)						VDP, sauf semences												
D-12	Vaccinium (toutes espèces : myrtilliers, plants de canneberge, autres airelles et bleuets)						VDP, sauf semences												
D-13	Corylus avellanae (noisetiers) - certifiés CTIFL ou non certifiés						VDP, sauf semences												
D-14	Pistacia vera (pistachiers)						VDP, sauf semences												
D-15	Ribes (groseillers, cassisiers, etc.)						VDP, sauf semences												
D-16	Rubus (framboisiers, ronces à mûres, etc.)						VDP, sauf semences												
D-17	Diospyros kaki (plaqueminier)						VDP, sauf semences												
D-18	Psidium guajava (goyavier)						VDP, sauf semences												

Catégories de végétaux et produits végétaux mis en circulation		Activité		Destinataires			Délivrance de passeports phytosanitaires (PP)		Informations PP ZP	Quantités anuelles estimées					
		Prod	Revente	Util. final vente directe	Util. final vente à distance	Profess. du végétal	PP standard	PP de zone protégée (ZP)		codes des organismes de quarantaine de zones protégées concernés					
code ligne	espèces, genres ou familles de végétaux soumis à passeport phytosanitaire (PP)								cochez les colonnes correspondantes aux quantités mises en circulation (estimation selon les volumes de l'année n-1, n'indiquez pas de chiffres précis)						
E - Végétaux d'ornement ou forestiers - arbustes ou arbres feuillus										Unités : nb de plants / m ³ / kg selon les lignes					
Note : Les espèces non listées ci-dessous doivent être déclarées sur la ligne H-99.										inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000
E-01	Malus - pommiers ornementaux ou forestiers (toutes espèces)						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences	ERWIAM						
E-02	Pyrus - poiriers ornementaux (toutes espèces)						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences	ERWIAM						
E-03	Autres maloïdées d'ornement ou forestières sensibles au feu bactérien des genres ou espèces suivants : Amelanchier, Chaenomeles, Cotoneaster, Crataegus, Eriobotrya, Photinia davidiana, Pyracantha et Sorbus.						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences	ERWIAM						
E-04	Prunus ornementaux ou forestiers sensibles à la sharka : P. blireiana, P. brigantina, P. cistena, P. curdica, P. glandulosa, P. holosericea, P. hortulana, P. japonica, P. mandshurica, P. maritima, P. mume, P. nigra, P. sibirica, P. simonii, P. spinosa, P. tomentosa, P. triloba						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	XANTPR						
E-05	Prunus laurocerasus (laurier cerise ou laurier du Caucase)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	XANTPR						
E-06	Prunus : autres espèces ornementales ou forestières non listées auparavant (P. lusitanica, P. padus, P. serrulata, etc.)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	XANTPR						
E-07	Eucalyptus						VDP, sauf semences	tous végétaux, sauf fruits et semences	GONPSC						
E-08	Hibiscus syriacus (Althéa)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	BEMITA						
E-09	Populus (peupliers et tremble)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	HYPOMA						
E-10	Camélias, Viburnum (viornes, dont Vib. tinus = laurier-tin), Rhododendron et azalées (sauf Rh. simsii = Rh. indicum = azalée des fleuristes),						VDP, sauf semences								
E-11	Fraxinus excelsior (frêne commun)						VDP, sauf semences								
E-12	Fraxinus (autres espèces ornementales ou forestières, dont F. angustifolia)						VDP, sauf semences								
E-13	Quercus cerris (chêne chevelu), Quercus ilex (chêne vert), Quercus rubra (chêne rouge d'Am.)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	ENDOPA, THAUPT						
E-14	Quercus (autres espèces de chênes, dont Q. suber)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	ENDOPA, THAUPT						
E-15	Nerium oleander (laurier rose)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	BEMITA						
E-16	Polygala myrtifolia et Polygala x grandiflora						VDP, sauf semences								
E-17	Platanus (toutes espèces botaniques ou hybrides de platanes)						VDP, sauf semences								
E-18	Pterocarya (toutes espèces ornementales de Ptérocaryers)						VDP, sauf semences								
E-19	Rosa (toutes espèces botaniques ou hybrides, greffés ou non, dont Rosa canina)						VDP, sauf semences								
E-20	Autres espèces sensibles à Xylella fastidiosa : Acacia, Acer, Alnus rhombifolia, Asparagus acutifolius, Artemisia d'ornement, Baccharis halimifolia, Calicotome, Callistemon citrinus, Calluna vulgaris, Carya, Celtis occidentalis, Cercis, Chionanthus, Cistus, Clematis cirrhosa, Coprosma repens, Coronilla glauca, Coronilla valentina, Cytisus, Dodonaea viscosa, Elaeagnus angustifolia, Eremophila maculata, Genista, Ginkgo biloba, Gleditsia triacanthos, Grevillea juniperina, Ilex aquifolium, Koeleria bipinnata, Lagerstroemia, Liquidambar styraciflua, Lonicera japonica, Magnolia grandiflora, Medicago arborea, Metrosideros, Morus, Myoporum insulare, Myrtus communis, Phillyrea, Phlomis fruticosa, Rhamnus alaternus, Rhamnus frangula (syn. = Frangula alnus), Robinia pseudoacacia, Sambucus (sureaux), Santolina chamaecyparissus, Sapindus saponaria, Spartium, Ulex.						VDP, sauf semences								
E-21	Melia (toutes espèces ornementales)						VDP, sauf semences								
E-22	Ulmus (toutes espèces d'ormes)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	PHYPUL						
F - Végétaux d'ornement ou forestiers - conifères										inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000
Note : Les espèces non listées ci-dessous doivent être déclarées sur la ligne H-99.															
F-01	Abies (toutes espèces de sapins) - cultivars ornementaux ou forestiers, dont les sapins de Noël en pots						VDP, sauf semences	tous végétaux	DENCM, GREMAB, IPSXAM, IPSXCE, IPSXDU, IPSXSE, IPSXTY						
F-02	Larix decidua (mélèze d'Europe), Larix kaempferi (mélèze du Japon), Larix eurolepis (mélèze hybride) - cultivars ornementaux ou forestiers						VDP, sauf semences	tous végétaux	CEPCAL, DENCM, GREMAB, IPSXAM, IPSXCE, IPSXDU, IPSXSE, IPSXTY						
F-03	Larix, autres espèces que L. decidua, kaempferi et eurolepis (autres espèces de mélèzes) - cultivars ornementaux ou forestiers						VDP, sauf semences	tous végétaux	CEPCAL, DENCM, GREMAB, IPSXAM, IPSXCE, IPSXDU, IPSXSE, IPSXTY						
F-04	Picea (toutes espèces d'épicéas) - cultivars ornementaux ou forestiers, dont les "sapins" de Noël en pots						VDP, sauf semences	tous végétaux	DENCM, GILPPO, GREMAB, IPSXAM, IPSXCE, IPSXDU, IPSXSE, IPSXTY						
F-05	Pinus (toutes espèces de pins) - cultivars ornementaux ou forestiers						VDP, sauf semences	tous végétaux	DENCM, GREMAB, IPSXAM, IPSXCE, IPSXDU, IPSXSE, IPSXTY, THAUPI						
F-06	Pseudotsuga menziesii (sapin de Douglas) - cultivars ornementaux ou forestiers						VDP, sauf semences	tous végétaux	DENCM, GREMAB, IPSXCE, IPSXTY						
F-07	Pseudotsuga (autres espèces) - cultivars ornementaux ou forestiers						VDP, sauf semences	tous végétaux	DENCM, GREMAB, IPSXCE, IPSXTY						
F-08	Cedrus (toutes espèces de cèdre) - cultivars ornementaux ou forestiers						VDP, sauf semences	tous végétaux	THAUPI						

Catégories de végétaux et produits végétaux mis en circulation		Activité		Destinataires			Délivrance de passeports phytosanitaires (PP)		Informations PP ZP	Quantités annuelles estimées					
code ligne	espèces, genres ou familles de végétaux soumis à passeport phytosanitaire (PP)	Prod	Revente	Util. final vente directe	Util. final vente à distance	Profess. du végétal	PP standard	PP de zone protégée (ZP)	codes des organismes de quarantaine de zones protégées concernés	cochez les colonnes correspondantes aux quantités mises en circulation (estimation selon les volumes de l'année n-1, n'indiquez pas de chiffres précis)					
							(VDP = végétal destiné à la plantation)			Unités : nb de plants / m ³ / kg selon les lignes					
G - Végétaux d'ornement - palmiers										inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000
Note : Seuls les palmiers véritables doivent être déclarés dans cette catégorie. Les faux palmiers comme Cycas revoluta doivent être déclarés en H-99.															
G-01	Palmiers sensibles au charançon rouge et au papillon palmivore : Areca catechu, Arenga pinnata, Bismarckia, Borassus flabellifer, Brahea armata , Brahea edulis, Butia capitata, Calamus merrillii, Caryota maxima, Caryota cumingii, Chamaerops humilis , Cocos nucifera, Copernicia, Corypha utan, Elaeis guineensis, Howea forsteriana, Jubaea chilensis, Livistona australis, Livistona decora, Livistona rotundifolia, Metroxylon sagu, Phoenix canariensis , Phoenix dactylifera , Phoenix reclinata, Phoenix roebelenii , Phoenix sylvestris, Phoenix theofrasti, Pritchardia, Ravenae rivularis, Roystonea regia, Sabal palmetto, Syagrus romanzoffiana, Trachycarpus fortunei (syn. = Chamaerops excelsa) , Washingtonia						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	PAYSAR, RHYCFE						
G-02	Palmiers sensibles au papillon palmivore uniquement : Brahea (autres que B. armata, B. edulis), Butia (autres que B. capitata), Chamaerops (autres que C. humilis), Jubaea (autres que J. chilensis), Livistona (autres que L. australis, L. decora, L. rotundifolia), Phoenix (autres que P. canariensis, P. dactylifera, P. reclinata, P. roebelenii, P. sylvestris, P. theofrasti), Sabal (autres que S. palmetto), Syagrus (autres que S. romanzoffiana), Trachycarpus (autres que T. fortunei), Trithrinax						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	PAYSAR						
G-03	Autres espèces de palmiers (Archontophoenix alexandrae, etc.)						VDP, sauf semences								
H - Autres végétaux destinés à la plantation										inf. à 500	de 500 à 2 500	de 2 500 à 5 000	de 5 000 à 20 000	de 20 000 à 100 000	sup. à 100 000
Note : Les plants de vigne certifiés doivent être déclarés à FranceAgriMer, les plants potagers et plants de fraisiers doivent être déclarés à SEMAE (GNIS).															
H-01	Humulus lupulus (houblon d'ornement ou brassicole)						VDP, sauf semences								
H-02	Nicotiana tabacum (plants de tabac d'ornement ou destinés à l'industrie du tabac)						VDP, sauf semences	VDP, sauf semences	LIRIBO						
H-03	Espèces hôtes d'Opogona sacchari : Beaucarnea, Bougainvillea, Crassula, Dracaena, Ficus (autres que Ficus carica), Pachira, Sansiveria, Yucca						VDP, sauf semences								
H-04	Musa (bananiers ornementaux)						VDP, sauf semences								
H-05	Strelitzia reginae (oiseau de paradis)						VDP, sauf semences								
H-06	Rutaceae d'ornement : Casimiroa, Choisya, Clausena, Murraya, Vepris (syn. = Oricia) et Zanthoxylum						VDP, sauf semences								
H-07	Coffea (caféiers ornementaux)						VDP, sauf semences								
H-08	Hedera helix (lierre), Parthenocissus (vigne vierge)						VDP, sauf semences								
H-09	Plantes aquatiques (toutes espèces)						VDP, sauf semences								
H-10	Poaceae (toutes espèces) : Graminées d'ornement, gazon en plaques ou en rouleaux, etc.						VDP, sauf semences								
H-99	Autres espèces de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les catégories précédentes						VDP, sauf semences								

Catégories de végétaux et produits végétaux mis en circulation		Activité		Destinataires			Délivrance de passeports phytosanitaires (PP)		Informations PP ZP	Quantités annuelles estimées						
code ligne	espèces, genres ou familles de végétaux soumis à passeport phytosanitaire (PP)	Prod	Revente	Util. final vente directe	Util. final vente à distance	Profess. du végétal	PP standard	PP de zone protégée (ZP)	codes des organismes de quarantaine de zones protégées concernés	cochez les colonnes correspondantes aux quantités mises en circulation (estimation selon les volumes de l'année n-1, n'indiquez pas de chiffres précis)						
							(VDP = végétal destiné à la plantation)			Unités : nb de plants / m ³ / kg selon les lignes						
I - Bois et écorces										inférieur à 10 m ³	entre 10 et 100 m ³	supérieur à 100 m ³				
I-01	Bois ou écorces de Platanus (toutes espèces)						toutes formes, sans traitement suffisant									
I-02	Bois ou écorces de Juglans et Pterocarya (toutes espèces)						contre les organismes de quarantaine									
I-03	Bois ou écorces de Castanea (toutes espèces)							toutes formes, sans traitement suffisant	ENDOPA							
I-04	Bois ou écorces de conifères (toutes espèces)							contre les organismes de quarantaine	DENCM, IPSXAM, IPSXCE, IPSXDU, IPSXSE, IPSXTY							
J - Semences fruitières, ornementales ou forestières										inf. à 0,1 kg	de 0,1 à 1 kg	de 1 à 100 kg	de 100 à 1000 kg	de 1 à 10 tonnes	sup. à 10 tonnes	
Note : Les semences potagères ou de grandes cultures doivent être déclarés auprès de SEMAE (ex GNIS-SOC).																
J-01	Semences de variétés ornementales ou forestières de Pinus et Pseudotsuga menziesii (Douglas)						semences									
J-02	Semences de variétés fruitières de Prunus des espèces suivantes : P. armeniaca, P. avium, P. cerasus, P. domestica, P. dulcis (syn. = P. amygdalus), P. persica, P. salicina						semences									
J-03	Semences de variétés ornementales d'Helianthus annuus (tournesol)						semences									
J-04	Semences de variétés ornementales d'Allium (toutes espèces)						semences									
J-05	Semences de variétés ornementales de Capsicum annuum						semences									
J-06	Semences de Castanea (toutes espèces de châtaigniers)							semences	ENDOPA							
J-07	Semences de Gossypium (toutes espèces de coton)							semences	GLOMGO							
J-08	semences de Mangifera (manguier)							semences	CRYPMA							
K - Fruits et autres produits										inf. à 0,1 kg	de 0,1 à 1 kg	de 1 à 100 kg	de 100 à 1000 kg	de 1 à 10 tonnes	sup. à 10 tonnes	
K-01	Agrumes : fruits avec feuilles et pédoncules de Citrus, Fortunella, Poncirus et leurs hybrides						fruits avec feuilles et pédoncules									
K-02	Pollen vivant destiné à la pollinisation des genres ou espèces suivants : Amelanchier, Chaenomeles, Cotoneaster, Crataegus, Cydonia, Eriobotrya, Malus, Mespilus, Photinia davidiana, Pyracantha, Pyrus et Sorbus. (Le déplacement de ruches n'est pas concerné par cette déclaration)							pollen vivant	ERWIAM							
K-03	Végétaux destinés à la transformation industrielle de Beta vulgaris (betteraves)							tous végétaux	BNYVVO							
K-04	Terre et déchets non stérilisés issus de la culture de Beta vulgaris (betteraves)							terre et déchets	BNYVVO							
K-05	Fruits et coton non égrené de Gossypium							fruit et coton non égrené	GLOMGO							